

**Avis adopté**

Séance plénière du 12 février 2025

*De la banalisation de la violence verbale au discours de haine. Décrypter, mieux agir pour restaurer le lien social.*

**Déclaration du groupe Associations**

Que faire ? Que faire face à ces mots qui blessent, qui dégradent, qui se répètent et qui parfois même vont jusqu'à tuer ?

Que faire face à ces mots qui attisent la violence, qui coalisent les haines des uns envers les autres et qui quelquefois se transforment en actes d'une violence inouïe et inacceptable ?

Ce sont ces questions que les rapporteuses et la Commission Education, Culture et Communication du CESE ont eu le courage de poser et auxquelles, collectivement, nous avons essayé d'apporter des réponses à travers cet avis pour lequel le groupe des associations a voté favorablement.

Cet avis permet de mieux appréhender la manière de faire face et complète les réflexions de notre assemblée sur les réponses à apporter aux violences du quotidien : Par exemple, l'avis sur l'information fiable avait fait des préconisations fortes quant à lutte contre la haine et le harcèlement en ligne, quand celui portant sur le Sens de la peine s'attachait à prévenir de la répétition des violences et promouvait les bienfaits de la justice restaurative.

Comme cela est mentionné dans l'avis, il est essentiel de comprendre les mécanismes qui mènent à toute forme de violence et ainsi mieux prévenir et les déconstruire. En effet, pour lutter contre la violence verbale, il faut lutter contre les ségrégations, contre ce qui crée des murs entre les groupes sociaux ou culturels... et donc apprendre à se connaître pour se respecter.

Pour cela l'espace associatif dans sa grande diversité est vital pour offrir des espaces de rencontres, de dialogue, tout autant pour accompagner les personnes victimes, mais aussi les personnes coupables. Ce, dans l'objectif de respecter la dignité de chacune et chacun et réussir à vivre ensemble.

Face à une agression, lorsqu'on ne peut pas réagir seul, les associations accompagnent les personnes victimes pour faire valoir leurs droits.

Dans un parcours de plainte en justice, les associations sont celles qui justement accompagnent les personnes et/ou mettent en place cette justice restaurative, encore trop rare aujourd'hui.

Face aux conséquences profondes et sensibles que les micro-agressions et violences causent, les associations permettent de faire front pour restaurer la confiance des personnes victimes.

Plus globalement, notre groupe souhaite rappeler que les associations accueillent et, très souvent, permettent par le collectif, que les peurs et colères se transforment en action, en cohésion, plutôt qu'en haine.

Pour tout ce qu'elles font et pour ce qu'elles sont, nous avons à cœur de rappeler que nous ne pouvons ou nous ne devons, pas être les seuls à les défendre.

C'est notre défi de société collectif. Ensemble relevons-le !